PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie**

Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre des sites « des hautes vallées frontalières du Luchonnais »

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L341-3 et R341-4 à R341-8 relatifs à la procédure de classement au titre des sites;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-24 relatifs aux enquêtes publiques portant sur des opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu la décision n°E25000002/31 du 08 janvier 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse, désignant madame Évelyne Chéron en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu le dossier de proposition de classement au titre des sites ;

Après avoir consulté le commissaire enquêteur ;

Considérant que les collectivités territorialement concernées par le projet ont émis des avis favorables;

Considérant que les services de l'Etat consultés sur le projet, dans le cadre de l'instruction administrative, ont émis un avis favorable;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art.1er. : Objet et durée de l'enquête

Du **lundi 03 mars 2025, 9h00 jusqu'au mardi 1er avril, 16h00,** soit durant trente jours consécutifs, il sera procédé à une enquête publique préalable à la décision de classement au titre des sites « des hautes vallées frontalières du Luchonnais » sur le territoire des communes de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin telles que définies sur le plan de

DREAL - DSP/DTO
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

délimitation du dossier.

Art. 2. : Lieux et siège de l'enquête publique

Cette enquête publique est ouverte sur le territoire des communes de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin.

Le siège de l'enquête est fixé à la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

Art. 3. : Désignation du commissaire enquêteur

Madame Évelyne Chéron a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Art. 4. : Publicité de l'enquête

Un avis d'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Garonne.
Cet avis sera également publié par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la préfecture de la Haute-Garonne, à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, et dans les mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin.
Un certificat d'affichage sera établi par chacun des maires afin de constater l'accomplissement de cette formalité et sera joint au registre d'enquête à la clôture de l'enquête.
L'avis d'enquête sera également affiché sur le lieu du projet par la personne publique responsable du projet dans les mêmes conditions de délai et de durée.
L'avis et l'arrêté d'enquête publique seront également publiés sur le site internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

Art. 5. : Consultation du dossier d'enquête

Pendant la durée de l'enquête le dossier est mis à disposition du public :
- sur support papier :
en mairies de Bagnères-de-Luchon,Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

- en version dématérialisée :
sur un poste informatique en libre accès à la sous-préfecture de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
et
sur le site internet des services de l'État aux adresses électroniques ci-dessous :
https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesencours
https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a26867.html

Art. 6. : Information sur le dossier

Toute information sur ce dossier pourra être sollicitée auprès du responsable du projet ci-dessous :
DREAL Occitanie - Direction de l'aménagement - Département sites et paysages

Contact : pierre.lehimas@developpement-durable.gouv.fr

Art. 7. : Observations du public

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant toute la durée susmentionnée de l'enquête, être :
- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens,
- envoyées par courrier à l'attention de madame le commissaire enquêteur avec la mention « ne pas ouvrir » à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, 2, rue du Général Leclerc BP 169 31806 Saint-Gaudens Cedex, siège de l'enquête publique,

- transmises par courriel à l'adresse électronique ci-dessous :
enquete-publique-valleesduluchonnais@haute-garonne.gouv.fr

Les pièces éventuellement jointes au message ne pourront excéder 5 MO.

Les courriers et documents déposés dans les lieux d'enquête seront annexés au registre d'enquête correspondant. Les observations et propositions émises par courrier postal ou par courriel seront insérées régulièrement dans le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête (sous-préfecture de Saint-Gaudens) et mises en ligne sur le service internet des services de l'État à l'adresse précitée et communiquées au commissaire enquêteur.

Les observations et propositions déposées sur les registres sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit le mardi 1er avril 2025 à 16h00 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées :
- le lundi 10 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Cazeaux-de-Larboust
- le lundi 10 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Castillon-de-Larboust
- le samedi 15 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bagnères-de-Luchon
- le vendredi 21 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Aventin
- le vendredi 21 mars 2025 de 16h00 à 19h00 en mairie d'Oô
- le mercredi 26 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Bagnères-de-Luchon

Art. 8. : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête soit le 1er avril 2025 à 16h00 les registres d'enquête seront remis ou transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.
Dans les huit jours suivant la réception des registres et des documents annexés le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet en l'occurrence le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour présenter ses observations éventuelles au commissaire enquêteur.

Art. 9. : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Son avis pourra être favorable, favorable sous réserves ou défavorable. Le commissaire enquêteur remettra au préfet de la Haute-Garonne dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexes avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur remettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Toulouse.

Le préfet de la Haute-Garonne transmettra dès réception copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Copie du rapport et des conclusions seront également adressées aux mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, afin de les mettre sans délai à la disposition du public pendant un an. Le rapport et les conclusions de l'enquête seront également publiés sur le site internent de la préfecture de la Haute-Garonne pendant un an.

Art. 10. : Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure le projet de classement sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Garonne. La décision de classement sera prise par décret en conseil d'État après consultation de la commission supérieure des sites perspectives et paysages.

Art.11. : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le sous-préfet de Saint-Gaudens, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, les maires de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 07 FEV. 2025

Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne

Pierre-André DURAND

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Oô, Saint-Aventin

Classement du site «des hautes vallées frontalières du Luchonnais»

Le public est informé que pendant **trente jours consécutifs, du lundi 3 mars 2025, 9h00 jusqu'au 1er avril 2025, 16h00** une enquête publique relative au projet de classement au titre des sites des hautes vallées frontalières du Luchonnais est ouverte sur le territoire des communes de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Oô, Saint-Aventin.

Est désignée en qualité de responsable du projet : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie (DREAL), Direction de l'aménagement - Département sites et paysages- division territoriale ouest – 1 rue de la cité administrative – BP 80002 31074 Toulouse cedex 9 tél : 05.61.58.65.24.

La commissaire enquêtrice désignée est Madame Evelyne Chéron, qui se tiendra à la disposition du public dans les locaux des mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Oô, Saint-Aventin aux jours et heures suivants :

- le lundi 10 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Cazeaux-de-Larboust
- le lundi 10 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Castillon-de-Larboust
- le samedi 15 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bagnères-de-Luchon
- le vendredi 21 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Aventin
- le vendredi 21 mars 2025 de 16h00 à 19h00 en mairie d'Oô
- le mercredi 26 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Bagnères-de-Luchon

La sous-préfecture de Saint-Gaudens est désignée siège d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier d'enquête est consultable gratuitement par le public selon les modalités suivantes:

- sur support papier :

en mairies de Bagnères-de-Luchon,Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

Service
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

- en version dématérialisée :

sur un poste informatique en libre accès à la sous-préfecture de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
et
sur le site internet des services de l'État aux adresses électroniques ci-dessous :
https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesencours
https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a26867.html

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant toute la durée susmentionnée de l'enquête, être :
- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens,
- envoyées par courrier à l'attention de madame le commissaire enquêteur avec la mention « ne pas ouvrir » à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, 2, rue du Général Leclerc BP 169 31806 Saint-Gaudens Cedex, siège de l'enquête publique,

- transmises par courriel à l'adresse électronique ci-dessous :
enquete-publique-valleesduluchonnais@haute-garonne.gouv.fr

Les pièces éventuellement jointes au message ne pourront excéder 5 MO.

Les courriers et documents déposés dans les lieux d'enquête seront annexés au registre d'enquête correspondant. Les observations et propositions émises par courrier postal ou par courriel seront insérées régulièrement dans le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête (sous-préfecture de Saint-Gaudens) et mises en ligne sur le service internet des services de l'État à l'adresse précitée et communiquées au commissaire enquêteur.

Les observations et propositions déposées sur les registres sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit le mardi 1er avril 2025 à 16h00 ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice remettra au Préfet de la Haute-Garonne son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Ces documents seront déposés, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture de la Haute-Garonne et dans les mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin où le public pourra en prendre connaissance. Ils seront également consultables sur le site internet des services de l'État.
À l'issue de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure le projet de classement sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Garonne. La décision de classement sera prise par décret en conseil d'État après consultation de la commission supérieure des sites perspectives et paysages.

Fait à Toulouse, le 07 FEV. 2025
Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne

Pierre-André DURAND

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Oô, Saint-Aventin

Classement du site «des hautes vallées frontalières du Luchonnais»

Le public est informé que pendant **trente jours consécutifs, du lundi 3 mars 2025, 9h00 jusqu'au mardi 1er avril 2025, 16h00** une enquête publique relative au projet de classement au titre des sites des hautes vallées frontalières du Luchonnais est ouverte sur le territoire des communes de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Oô, Saint-Aventin.

Est désignée en qualité de responsable du projet : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie (DREAL), Direction de l'aménagement - Département sites et paysages- division territoriale ouest – 1 rue de la cité administrative – BP 80002 31074 Toulouse cedex 9 tél : 05.61.58.65.24.

La commissaire enquêtrice désignée est Madame Evelyne Chéron, qui se tiendra à la disposition du public dans les locaux des mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larboust, Oô, Saint-Aventin aux jours et heures suivants :

- **le lundi 10 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Cazeaux-de-Larboust**
- **le lundi 10 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Castillon-de-Larboust**
- **le samedi 15 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bagnères-de-Luchon**
- **le vendredi 21 mars 2025 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Aventin**
- **le vendredi 21 mars 2025 de 16h00 à 19h00 en mairie d'Oô**
- **le mercredi 26 mars 2025 de 14h00 à 17h00 en mairie de Bagnères-de-Luchon**

La sous-préfecture de Saint-Gaudens est désignée siège d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête le dossier d'enquête est consultable gratuitement par le public selon les modalités suivantes:

- sur support papier :

en mairies de Bagnères-de-Luchon,Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

- en version dématérialisée :
sur un poste informatique en libre accès à la sous-préfecture de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
et
sur le site internet des services de l'État aux adresses électroniques ci-dessous :
https://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesencours
https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a26867.html

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant toute la durée susmentionnée de l'enquête, être :
- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin et à la sous-préfecture de Saint-Gaudens,
- envoyées par courrier à l'attention de madame le commissaire enquêteur avec la mention « ne pas ouvrir » à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, 2, rue du Général Leclerc BP 169 31806 Saint-Gaudens Cedex, siège de l'enquête publique,

- transmises par courriel à l'adresse électronique ci-dessous :
enquete-publique-valleesduluchonnais@haute-garonne.gouv.fr

Les pièces éventuellement jointes au message ne pourront excéder 5 MO.

Les courriers et documents déposés dans les lieux d'enquête seront annexés au registre d'enquête correspondant. Les observations et propositions émises par courrier postal ou par courriel seront insérées régulièrement dans le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête (sous-préfecture de Saint-Gaudens) et mises en ligne sur le service internet des services de l'État à l'adresse précitée et communiquées au commissaire enquêteur.

Les observations et propositions déposées sur les registres sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit le mardi 1er avril 2025 à 16h00 ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice remettra au Préfet de la Haute-Garonne son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Ces documents seront déposés, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la préfecture de la Haute-Garonne et dans les mairies de Bagnères-de-Luchon, Castillon-de-Larboust, Cazeaux-de-Larbout, Oô, Saint-Aventin où le public pourra en prendre connaissance. Ils seront également consultables sur le site internet des services de l'État.
À l'issue de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre de la procédure le projet de classement sera soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Garonne. La décision de classement sera prise par décret en conseil d'État après consultation de la commission supérieure des sites perspectives et paysages.